



BUREAU DES DOCTORANTS

SERVICE DE LA RECHERCHE ET DES ÉTUDES DOCTORALES

Maison de l'Université – Esplanade Érasme - BP 27 877
F – 21078 DIJON cedex
☎ 03 80 39 50 36 📠 : 03 80 39 50 69
SRED@u-bourgogne.fr

<http://www.u-bourgogne.fr>

Le Financement de la Thèse

NB : les renseignements fournis dans cette brochure sont donnés à titre informatif et indicatif. N'oubliez pas de vérifier certaines données auprès des services instructeurs.

Autre document à consulter : « Aides publiques en faveur des étudiants de 3^e cycle ». Cette plaquette, élaborée par le CROUS, est disponible au CROUS et au Bureau des Doctorants.

ENSEIGNER PENDANT LA THÈSE

VACATIONS

Les doctorants de moins de 28 ans (au 1^{er} septembre de l'année universitaire considérée) peuvent se voir accorder des vacances de TD (maximum de 96h par an ; 64h pour les allocataires MENRT).

Au-delà de cet âge, les doctorants peuvent aussi assurer des TD (maximum de 192h) à condition de prouver qu'ils exercent une activité professionnelle principale à savoir :

- soit une activité salariée d'au moins 1000 heures par an,
- soit une activité non salariée à condition d'être assujettis à la taxe professionnelle ou de justifier qu'ils ont retiré de l'exercice de leur profession des moyens d'existence réguliers depuis au moins trois ans.

La candidature doit être adressée au Président de la Commission de spécialistes.

MONITORAT D'INITIATION A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Les moniteurs sont recrutés parmi les bénéficiaires d'une allocation de recherche, d'une allocation couplée, ou de tout régime d'aide comparable à l'allocation de recherche (à vérifier auprès du service instructeur). Le moniteur doit effectuer 64 heures de TD ou 96 heures de TP par an. Il participe aussi à des formations dispensées par le Centre d'Initiation à l'Enseignement Supérieur (CIES).

Dépôt de la demande : mi-septembre

Service instructeur

Service des Personnels Enseignants Maison de l'Université Esplanade Erasme BP 27877 21078 DIJON CEDEX 03 80 39 50 44

ATTACHE TEMPORAIRE D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE (ATER)

Les doctorants en fin de thèse ou ayant dernièrement soutenu peuvent candidater à un poste d'ATER. Si le candidat n'est pas titulaire d'un doctorat, son directeur de thèse doit attester qu'il soutiendra dans un délai d'un an. Si le candidat est docteur, il doit s'engager à se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur. La rémunération est d'environ 1500 € net/mois. Les demi-postes d'ATER sont payés à 60%. L'Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche (ATER) est un emploi d'enseignant-chercheur contractuel à durée déterminée. Le contrat est d'une durée d'un an, renouvelable une fois.

Les dossiers peuvent être téléchargés à partir du site de l'Université début avril.

Voir les dates limites d'envoi et les coordonnées des services gestionnaires sur : <http://www.u-bourgogne.fr>

ALLOCATIONS

ALLOCATIONS DE RECHERCHE

Financées par : Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Public visé : étudiants inscrits en DEA/Master Recherche.

Condition d'octroi

- étudiants français et étrangers sous certaines conditions
- âgés de moins de 25 ans (dérogations possibles jusqu'à 30 ans)
- Obtention du DEA/Master Recherche ou d'une dispense de DEA/Master Recherche dans l'année de candidature à l'allocation de recherche (sauf dérogation)
- Demande faite dans l'année d'obtention du DEA/Master Recherche, avant toute inscription en thèse (dérogations possibles dans la limite d'une année et dans les cas suivants : préparation, présentation ou stage CAPES, agrégation, congé maternité ou maladie, stage d'études à l'étranger)

Dépôt de la demande : en mars auprès du responsable de l'Ecole Doctorale

Service instructeur

Université de Bourgogne
Service de la Recherche et des Etudes Doctorales
Maison de l'Université
BP 27877
21078 DIJON CEDEX
03 80 39 50 35
sred@u-bourgogne.fr

ALLOCATIONS DE THESE CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE ET ENTREPRISES

Cofinancées par : 60 % Conseil Régional de Bourgogne, 40 % industrie ou autres (associations, collectivités locales,...).

Public visé : étudiants inscrits en thèse à l'Université de Bourgogne et titulaires d'un DEA/Master Recherche ou équivalent. Le projet doit s'intégrer dans un programme de recherche du laboratoire.

Conditions d'octroi : étudiants inscrits en thèse dans un établissement d'enseignement supérieur bourguignon, et avoir le cofinancement requis de 40 % d'allocation.

Dépôt de la demande : à la date fixée par l'appel à projet émis par la Région
(en début de rentrée universitaire)

Service instructeur

Université de Bourgogne
Service de la Recherche et des Etudes Doctorales
Maison de l'Université
BP 27877
21078 DIJON CEDEX
03 80 39 50 35
sred@u-bourgogne.fr

A titre exceptionnel, des demandes peuvent également être effectuées en cours d'année :

Conseil Régional de Bourgogne
17 boulevard de la Trémouille
BP 16026
21035 Dijon Cedex
03 80 44 34 47
www.cr-bourgogne.fr

BOURSE DE THESE REGION-INRA

Financées par : INRA

Ou Cofinancées par : INRA / Industries ou INRA / Conseil Régional de Bourgogne

Public visé : étudiants inscrits en thèse dans un établissement d'enseignement supérieur bourguignon titulaires d'un DEA/Master Recherche ou équivalent.

Conditions d'octroi : étudiants âgés de 27 ans maximum, l'année de la candidature

Dépôt de la demande : avant le 15 juillet ou le 15 octobre

Service gestionnaire

INRA Dijon
17 rue Sully
BP 86510
21065 Dijon Cedex
03 80 69 30 20

BOURSE DE THESE REGION-INSERM

Cofinancées par : INSERM / Conseil Régional de Bourgogne

Public visé : étudiants inscrits en thèse dans un établissement d'enseignement supérieur bourguignon titulaires d'un DEA/Master Recherche ou équivalent.

Dépôt de la demande : en juin

Service gestionnaire

Conseil Régional de Bourgogne
Pôle Développement
Direction de la Recherche et de l'Enseignement supérieur
17 bd de la Trémouille
BP 1602
21035 DIJON CEDEX
03 80 44 34 48

BOURSE CNRS DE DOCTEUR INGENIEUR (BDI)

Financées par : CNRS

Cofinancées par : CNRS / Industries ou CNRS / Conseil Régional de Bourgogne

Public visé : étudiants de moins de 27 ans inscrits en thèse dans un établissement d'enseignement supérieur bourguignon et titulaires de :

- Un diplôme d'ingénieur ou d'un magistère et d'un DEA/Master Recherche pour les départements Sciences de l'Univers, Sciences chimiques, Sciences Physiques et Mathématiques.
- Un diplôme d'ingénieur ou d'un DEA/Master Recherche pour le département des Sciences pour l'Ingénieur.
- Un magistère et un DEA/Master Recherche pour le département Sciences de la Vie.
- Un DEA/Master Recherche pour le département des Sciences de l'Homme et de la Société.

Dépôt de la demande : avant le 1^{er} mars

Site Internet : <http://www.sg.cnrs.fr>

Service gestionnaire

CNRS, Délégation Nord-Est Nancy
8 rue Baron Louis
BP 30
54002 Nancy Cedex
03 83 85 60 42

BOURSE DANS LE CAS D'UNE ACTION CONCERTEE INCITATIVE (ACI)

Public visé : soutien des projets scientifiques (toutes disciplines confondues) portant sur des sujets originaux, présentés par des jeunes chercheurs ou enseignants-chercheurs, formant éventuellement des équipes autonomes ou visant à le devenir.

Les programmes s'étendent sur 3 ans. Les demandes de financements de projet peuvent concerner des moyens matériels mais aussi permettre le recrutement de jeunes chercheurs sur 2 ans maximum.

Dépôt de la demande : début février

Dossier à télécharger sur : <http://www.recherche.gouv.fr/>

Service gestionnaire

Direction de la Recherche
Cellule ACI
1, rue Descartes
75231 Paris Cedex 05
bernadette.arnoux@recherche.gouv.fr

CONVENTIONS INDUSTRIELLES DE FORMATION PAR LA RECHERCHE (CIFRE)

Financées par : Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche dans le cadre d'un contrat de travail avec une entreprise.

Public visé : doctorants de toute discipline souhaitant soutenir une thèse dans le cadre d'un programme de recherche industrielle et présentant un projet innovant.

Conditions d'octroi

- nationalité française

- titulaire d'un DEA/Master Recherche (ou équivalence) ou d'un diplôme d'ingénieur
- ne pas s'être déjà inscrit en Doctorat
- être recruté par un organisme privé (entreprise, association...) en contrat à durée déterminée (3 ans) ou indéterminée, pour un travail de Recherche et Développement, sanctionné par une thèse.

Dépôt de la demande : à tout moment de l'année

Services instructeurs

Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie 15/17 avenue Jean Bertin 21000 DIJON 03 80 29 40 52 http://www.drnt-bourgogne.fr	ANRT 101 avenue Raymond Poincaré 75116 PARIS http://www.anrt.asso.fr
--	---

BOURSE DE DOCTORAT CEA

Cofinancée par : CEA / Conseil Régional de Bourgogne (3 ans)

Public visé : étudiants de moins de 25 ans inscrits en thèse dans un établissement d'enseignement supérieur bourguignon et titulaires d'un DEA/Master Recherche ou équivalent, obtenu avec mention.

Dépôt de la demande : avant le 15 mai

Service gestionnaire

CEA Valduc 21120 Is-sur-Tille 03 80 23 41 62 michel.boivineau@cea.fr
--

FINANCEMENTS THEMATIQUES ET/OU PONCTUELS

En fonction du sujet de recherche

Les ministères (agriculture, affaires étrangères, défense...), collectivités locales, groupements de collectivités (COMADI : spalmer@agglo-dijon.fr), organismes gouvernementaux (ADEME), etc. accordent des bourses spécifiques en fonction de leur intérêt pour le sujet de thèse. De même des instituts, sociétés, associations octroient des bourses.

Concernant les recherches nécessitant un séjour à l'étranger, voir la rubrique suivante.

D'autres bourses, plus ponctuelles, sont accordées par les collectivités locales

- Fonds d'aide exceptionnelle du Département de la Nièvre : 03 86 93 00 84
- Bourses d'enseignement supérieur des départements
 - de l'Yonne (03 86 72 87 97)
 - de la Saône-et-Loire (03 85 39 66 00)
- des Communes
 - d'Auxerre (03 86 72 43 42)
 - de Châlon-sur-Saône (03 85 90 51 42)
 - de Dijon (03 80 74 50 58)
 - de Sens (03 86 95 67 27).

Ces bourses, essentiellement sur critère social, doivent généralement être sollicitées dès la rentrée universitaire.

- Les étudiants de moins de 26 ans et résidents à Chenôve depuis 3 ans peuvent bénéficier du Revenu Minimum Etudiant (CCAS, ☎ 03 80 51 55 00).

BOURSIERS FRANÇAIS A L'ETRANGER

FINANCEMENTS EUROPEENS MARIE CURIE

Financé par : Commission Européenne (6^{ème} Programme Cadre de Recherche)

Durée des séjours : de 3 à 36 mois.

Public visé : pas de limite d'âge - doctorants essentiellement des sciences dites « dures ».

Conditions d'octroi : candidats européens ayant un laboratoire d'accueil leur proposant un poste vacant (Liste des postes vacants sur : <http://mc-opportunities.cordis.lu/>)

Dépôt de la demande : Janvier-Février

Documents utiles sur : http://fp6.cordis.lu/fp6/calls_activity.cfm?ID_ACTIVITY=594

Service gestionnaire : Direction Générale de la Recherche de la Commission européenne.
http://europa.eu.int/comm/research/fp6/mariecurie-actions/indexhtm_en.html

Contact

Cellule Recherche Europe Maison de l'Université BP 27 877 21078 Dijon Cedex 03 80 39 37 22
--

BOURSES LAVOISIER

Financé par : Ministère français des Affaires Etrangères

Pays d'accueil : tous pays

Durée des séjours : 5 à 12 mois.

Public visé : Doctorants de nationalité française, de moins de 35 ans. Disciplines : Lettres, sciences humaines et sociales. En Sciences administratives, juridiques et économiques : doctorants inscrits en 2^e année de thèse au moment du dépôt du dossier. En Sciences exactes et appliquées : thèses en cotutelle uniquement.

Conditions d'octroi : projet précis et détaillé ; même si la demande de candidature est individuelle, le projet doit chercher à s'inscrire dans le cadre d'une coopération plus large entre les 2 responsables du laboratoire ou entre les 2 établissements ; produire un certificat de connaissance de la langue du pays d'accueil.

Informations sur <http://www.egide.asso.fr/fr/programmes/bfe>

Service gestionnaire

<p>Egide Service Enseignement supérieur - Programme BFE 28 rue de la Grange-aux-Belles 75010 Paris sophie.dasilva@egide.asso.fr / clarine.leurquin@egide.asso.fr 01 40 40 58 91 ou 01 40 40 57 84</p>

BOURSES BILATERALES

Financé par : Pays d'accueil

Pays d'accueil : Pays ayant conçu des programmes dans le cadre d'accords bilatéraux de coopération culturelle et universitaire avec la France. Voir la liste sur le site d'Egide

Durée des séjours : 1 à 12 mois.

Public visé : Doctorants de nationalité française, de moins de 35 ans

Conditions d'octroi : le candidat doit avoir établi un contact dans le pays de son choix avec une institution ou une personnalité prête à l'accueillir (lettre d'invitation à joindre au dossier).

Informations et dossier sur <http://www.egide.asso.fr/fr/programmes/bfe>

Dépôt de la demande : varie en fonction du pays choisi

Service gestionnaire

<p>Egide Service Enseignement supérieur - Programme BFE 28 rue de la Grange-aux-Belles 75010 Paris</p>
--

AUTRES EXEMPLES DE BOURSES A L'ETRANGER

recherches sur des thèmes européens comparatistes en droit, économie, sciences politiques et histoire financées par l'Institut universitaire européen de Florence

bourses financées par certains Instituts de recherche français à l'étranger et certaines Missions archéologiques

bourses linguistiques dans divers pays.

Consulter le site Egide : <http://www.egide.asso.fr/fr/programmes/bfe/bilateral/linguist/>

bourses de longue durée (plus d'un an) en Allemagne financées par des fondations allemandes
Contacter l'Office Allemand d'Echanges Universitaires - ☎ 01 44 17 02 30 – infodaad@daad.asso.fr
site web : <http://paris.daad.de>

bourses d'études sur les études khmères et cambodgiennes proposées par l'INALCO et le CEK

Des aides à la mobilité peuvent être accordées par

- le Conseil Régional de Bourgogne à des étudiants n'ayant jamais bénéficié de bourse Erasmus .Contacter le Service des Relations Internationales de l'Université de Bourgogne, 03 80 39 55 37
- et par certains Conseils généraux
 - Yonne, Direction de l'Education 03 86 72 87 97
 - Saône-et-Loire, Direction des Affaires Scolaires 03 85 39 66 00

PRÊTS D'HONNEUR

Financées par : Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Public visé : étudiants de l'enseignement supérieur

Conditions d'octroi : étudiants de nationalité française n'ayant pu obtenir de bourse et rencontrant des difficultés pécuniaires

Dépôt de la demande : avant le 15 novembre

<p>CROUS de Dijon Service Accueil Logement Bourses 3 rue Docteur Maret BP 4506 21012 Dijon Cedex 03 80 40 40 23 Fax : 03 80 49 90 34 crous.dijon21.dse@wanadoo.fr</p>
